

1669 3^e Juin
le 16^e fevrier 1672
Testament
olographe de
damoiselle Jeanne
administratrice de
l'hospital de Montreal
avec
cy codicile du 27^e
may 1679 fait
par Mons^r le curé dicy
lieu

Dellivré expedition a
Monsieur Soüart,
son executeur testamentaire

et aux Religieuses le 21^e octobre 1675

Signé : Basset Gr^{fer}

Dellivré expédition aud° S° Souëre le 23 juin 1673 et aux dames religieuses de Montreal

Au nom du pere du filz et du st esprit

Amen

En la presence de mon Dieu Je, Jeanne Mance fille jouissante de mes drois etant en la charge de l'administracion de l'hospital de S'Joseph de Montreal et demeurant au lieu, conessant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure de celle de mon propre mouvement et volentes je fais ceste declaration de mes dernieres volentes par ce present Testament que ie veux estre effectué apres ma mort.

Je proteste de vivre et de mourir dans la vraie foy et religion de la sainte eglise catholique apostolique romaine que ie tiens et reconois pour la seule vraie eglise hors de laquelle il n'y a point de salut. Je croy tout ce que l'on croit et j'approuve tout ce que l'on approuve et je renonce de tout mon coeur a tout ce que l'on desapprouve.

Je la revere, ie l'onore et la reconois pour ma seule et vraie mere voyant une entiere et parfaite obeissance comme sa vraie fille pour toute ma vie et pour toute l'eternité quoy que i'en sois tres indigne.

Je remets mon esprit et mon Ame entre les mains de mon Dieu, mon souverain seigneur et createur, me soumettant tres humblement et dans le plus profond respect qu'il m'est possible a l'ordre sacré de sa tres adorable tres sainte tres juste et tres aimable volonté, voulant et agreant de tout mon coeur pour le reste de ma vie et pour toute l'eternité tout ce que luy plaira d'ordonner sur moy, esperant de son infinie bonté et misericorde le pardon de mes pechez que ie jete dans l'abyme infini de ses precieux saints et merites infinis de Jesus Christ mon sauveur et redempteur qui est le seul et l'unique appuy de toutes mes esperances et de la beatitude que j'espere de le voir et l'aimer eternellement.

J'abandonne mon ame a sa tres adorable et divine providence, me soumettant et agreant la mort que luy plaira de m'envoyer et le temps et la maniere de celle, laissant le soin de ma sepulture a la prudence et discretion des religieuses de cest hospital pour estre inhumé au lieu et place que luy jugeront plus convenable.

Je veux aussi et ordonne que toutes les choses qui se trouveront dans mon appartement comme meubles, habits, linges, vaisselles et généralement tout ce qui m'appartient et les vivres et provisions qui se trouveront tant en la cave ou au grenier soient partagées également aux religieuses et aux pauvres de cest hospital.

Je veux aussi et ordonne que toutes les choses qui me seront envoyées de France et qui m'arriveront et généralement tout ce qui m'est ou me sera dû lors après ma mort par droit de succession ou donation ou par quelque autre voie ou manière que ce soit ou puisse être ou arriver soient aussi également partagés aux susdites religieuses et aux pauvres de ce hôpital.

Je déclare que je n'ai point fait de dettes pour moi en mon particulier et que toutes les choses qui se trouveront être dues tant en France après ma mort ont été faites pour les besoins et nécessités des pauvres de ce hôpital.

Je nomme pour exécuteur de mon présent testament Monseigneur l'illustrissime et très révérendissime évêque de Pétrée notre très digne prélat, suppliant très humblement sa grandeur et tendant plus profond respect qu'il m'est possible qui lui plaise de me pardonner cette hardiesse que je prend d'avoir osé le nommer pour une chose de si petite considération, mais que je crains de ne nuire à la Maison et afin que rien ne vienne à troubler ou à inquiéter ce hôpital. Je supplie très humblement sa grandeur de l'avoir agréable et que si quelque chose de mes papiers tant pour mon particulier que pour l'hôpital et les lettres qui me seront envoyées de France lui soient mises entre ses mains, et qui lui plaise de faire prier Dieu pour le repos de mon âme.

C'est de quoi je supplie très humblement sa grandeur et que j'espère de sa bonté pour l'amour de Dieu.

Fait par moi sousignée administratrice de ce hôpital à Montréal ce troisième de juin mil six cent soixante neuf en la Maison où je fais l'administration de l'hôpital^{††} signé par moi Jeanne Mance.

^{††} qui a parti
en aussi aux pau-
vres dudit hospita-

l. 16 février 1672

Jeanne Mance

J'approuve l'
es trois mots sur
la dernière ligne

J Mance 16 fév-
rier 1672

je veux et desire qu'au l'absence de Monseigneur l'évêque de Pétrée, Monsieur Soûart soit exécuteur de mon présent testament et lui absent je desire et veut que ce soit le supérieur Ecclésiastique des Seigneurs de l'île de Montréal.

Fait à Montréal le 16 février mil six cent septante deux

Jeanne Mance

Paragraphe par moy greffier de l'ord° de Mons^r le bailli d'ille de Montrealde ce jour, M^e Cartier, ce dix neufie^o juin XVI^e soixante treize

Basset
greffier

référence : https://fr.wikisource.org/wiki/Page:Mance_-_Testament_olographe_de_Damoiselle_Jeanne,_1672.djvu/1